



Nombre de jours déduit pour 4 jours travaillés

Par **Poulette74**, le **25/09/2009** à **17:09**

Bonjour,rnrnJ'ai un contrat de 32h sur 4 jours. Je ne travaille pas les mercredis.rnConcernant les congés payés, mon patron déduit 6 jours pour 5 jours travaillés, pour ceux qui sont à 35h ou 39h.rnPour mon cas, je suis à 32h depuis debut septembre, et je ne sais pas combien j'ai le droit de congé, ni combien il doit me déduire quand je prendrais des CP.rnDans mon contrat il est indiqué que j'ai le droit à 2.5j par mois et quand j'ai fait l'avenant, il n'a pas modifié le nombre. donc j'en déduis que j'ai tjs le droit à 2.5 j par mois. Mais le soucis c'est que, le jour que je vais poser une semaine de CP, va-t'il déduire 5 ou 6 jours?rnrnMerci de bien vouloir me répondre au plus vite.rnCordialement

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **08:17**

Bonjour,rnrntout comme les salariés à temps complet.. vous avez les mêmes droits..rnrnvous avez 2.5 de jours de cp par an soit 5 semaines complète...rnquand vous posez 1 semaine de cp.. (du lundi au lundi suivant) on vous décomptera 6 jours... (décompte des congés en jours ouvrables).rnrnles congés se calculent du 1er juin au 31 mai.. donc sii vous êtes entré en septembre vous aurez droit à $2.5 \times 9 \text{ mois} = 23 \text{ jours}$... rnrnà prendre à partir du 1er juin 2010 et à solder avant le 31 mai 2011.